



RENCONTRE AVEC LE COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC - 8 SEPTEMBRE 2010

Accompagné de la présidente de l'Association des électrolystes et esthéticiennes du Québec, madame Linda Talbot et de la présidente du Réseau national des intervenants en soins personnels, madame Ginette Lafrance, le président et la directrice générale du CSMOSSP, monsieur Léopold Bissonnette et madame Carole Drolet ont rencontré le secrétaire du Collège des médecins du Québec, le Dr Yves Robert.

D'entrée de jeu, le Dr Robert a tenu à préciser que le CMQ n'a nullement l'intention de rapatrier dans la pratique des médecins, les soins esthétiques pratiqués par les électrolystes et esthéticiennes du Québec.

Le secrétaire du Collège des médecins a rassuré le CSMOSSP en confirmant que les soins discutés – photoépilation, microdermabrasion, photorajeunissement (microcirculation, imperfections pigmentaires d'ordre esthétique, stimulation des fibres de collagène par action thermique), traitement de peaux à tendance acnéique, micropigmentation – ne se retrouveront pas dans le répertoire que s'apprête à déposer le CMQ, puisque ce répertoire n'inclura seulement que des actes médicaux et chirurgicaux liés à l'esthétique.

Conséquemment, quand il s'agit d'épilation, puisqu'il n'est question que d'enlever des poils, il est évident qu'il ne s'agit pas d'un acte médical. Il en va de même pour les autres actes décrits puisqu'il n'est pas question de traiter des pathologies mais bien d'améliorer l'état et l'apparence d'une peau saine. Il s'agit donc de reconnaître les caractéristiques d'une peau saine et de référer au corps médical tout doute d'anomalie sans toutefois poser de diagnostic médical. Là où Dr Robert a mentionné une crainte c'est sur cette capacité à déterminer s'il y a risque de préjudice avant de procéder à ces différents soins.

Ce à quoi les représentantes du marché du travail mentionnent que les travailleuses bien formées savent reconnaître les situations à risque et le cas échéant, refusent de procéder à des soins et réfèrent à des professionnels de la santé. Elles conviennent toutefois qu'une formation officielle, complémentaire et continue, comme par exemple celle actuellement offerte en photoépilation, permettrait de rassurer davantage sur la prise de décision de la professionnelle lors de situations potentiellement à risques.

Le CSMOSSP, toujours en collaboration avec ses partenaires du marché du travail, continuera à explorer les meilleures alternatives pour assurer la pratique optimale du métier des électrolystes et des esthéticiennes du Québec, tout en tenant compte de la sécurité des travailleurs et de leur clientèle.